

La mise en place d'une action concrète

Dans le cadre des « Pays », la mise en place concrète des actions s'effectue après une sélection des projets. Ceux-ci doivent être en cohérence avec les enjeux définis dans la « Charte de Pays ». Les projets retenus sont ceux générant des synergies entre les territoires ou en faveur d'actions plus locales, mais augmentant l'attractivité du territoire.

Le Conseil de développement en accord avec les divers membres de la structure du « Pays du Grand Beauvaisis » a retenu un projet de Maison de l'Emploi et de la Formation qui répond à cette définition. Ce projet est la mise en oeuvre concrète de la volonté des acteurs du Pays de participer à un **projet communautaire et fédérateur**.

La Maison de l'Emploi et de la Formation

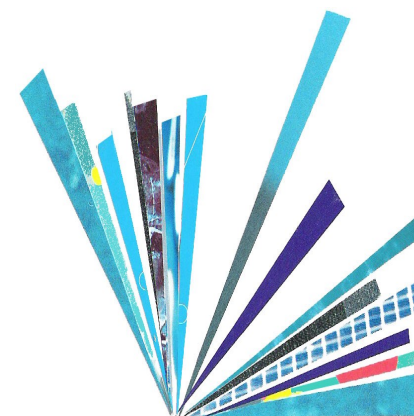
La **Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)** est inscrite dans la Charte de Pays dans le cadre du premier enjeu « Faire du Beauvaisis un pôle de formation supérieure, de recherche et de développement économique », identifié et attractif, structuré par un pôle d'excellence « génie et sécurité en environnement et santé ». Elle est en cours de création et a été approuvée

par le Conseil Communautaire. Son objectif est d'ancrer une offre de services, de proximité et adaptée, destinée aux entreprises et usagers, dans les territoires et bassins d'emploi, en collaboration avec les collectivités locales et territoriales.

Le projet de Maison de l'Emploi et de la Formation dans le « Pays du Grand Beauvaisis » vise à constituer, sur la base de l'existant, de véritables lieux de concertation de proximité à l'échelle du territoire constitué. Il s'agira de mutualiser et de fédérer l'action des différents acteurs et partenaires pour améliorer le service rendu à toute entreprise et à tout usager, au niveau de chaque EPCI, mais également de développer de nouveaux services répondant aux besoins et aux demandes détectés sur le territoire du « Pays ». Le cahier des charges des Maisons de l'Emploi et de la Formation en Picardie, a été repris comme cadre de référence pour la construction du projet et pour le projet de demande de labellisation.

→ Cette première application concrète sera sûrement suivie d'autres actions à l'échelle du « Pays du Grand Beauvaisis » concernant d'autres thématiques comme le développement durable, l'habitat et les logements, l'éducation et la culture, la gestion des déchets ou le tourisme,...

Direction
Départementale
de l'Équipement
de l'Oise



Les Feuilletts de l'Oise

Un thème d'actualité en quatre pages

n°154 - janvier 2008

Pays du Grand Beauvaisis

Le présent Feuillet de l'Oise est une présentation du Pays du Grand Beauvaisis. Il fait suite à un Cahier de l'Oise sur les « Pays » et les « Contrats de Pays » et à un Feuillet de l'Oise sur la situation des « Pays » dans le département de l'Oise, comprenant une chronologie et une carte sur l'état d'avancement des « Pays ». Il s'accompagne de plusieurs « feuillets zoom » sur les pays déjà constitués dans le département de l'Oise : les « pays » du Clermontois – Plateau Picard, du Compiégnois et du Sud de l'Oise.

Le « Pays du Grand Beauvaisis » s'est constitué au fil du temps en reprenant les acquis de la politique interrégionale des territoires. Son but principal est d'accompagner des projets communaux et intercommunaux, d'intérêt communautaire dont le dessein final est de dynamiser le territoire. Il a également pour ambition d'intégrer les objectifs internationaux, comme les grandes stratégies européennes de développement.

- Quelle est la composition du « Pays du Grand Beauvaisis » ?
- Quelles sont les instances qui ont été créées afin de mettre en place le « Pays » ?
- Quels grands enjeux ont été définis dans le cadre de la « Charte de Pays » ?
- Des actions prioritaires ont-elles déjà vu le jour dans le cadre du « Pays du Grand Beauvaisis » ?

Source

Site de la préfecture de région de Picardie
Site de la communauté d'agglomération de Beauvais
Charte du Pays du Grand Beauvaisis

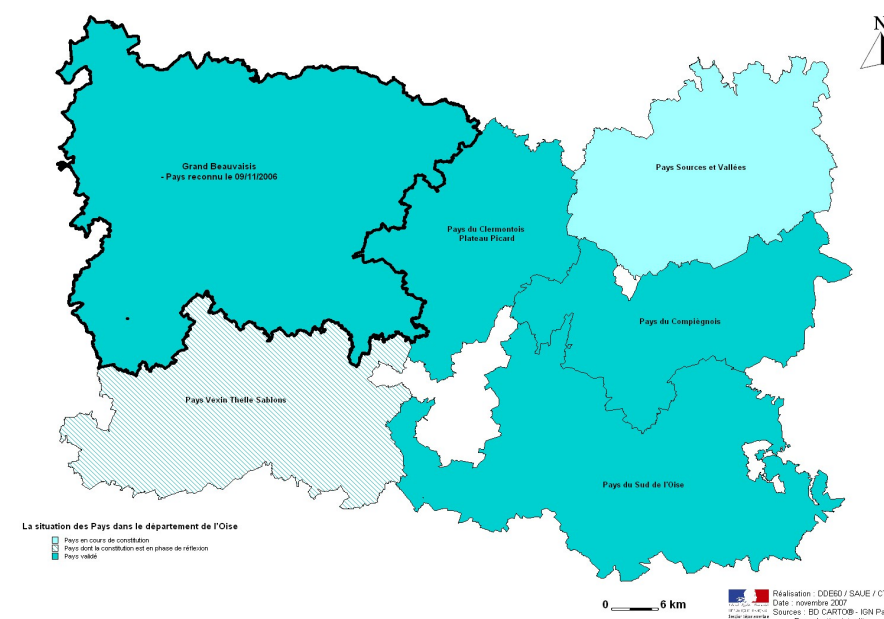
Directeur de la publication :
Alain DE MEYERE
Réalisation – impression :
dépôt légal et ISSN en cours
DDE de l'Oise
Bld Amyot d'Inville
BP 317 - 60021 Beauvais Cx
ml : dde-oise @equipement.gouv.fr



Direction
Départementale
de l'Équipement
de l'Oise

Réalisation et contact
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et
de l'Environnement
France POULAIN

Cellule Connaissance des Territoires
Hélène GENAUX (03 44 06 50 00)
ml : Helene.Genaux@equipement.gouv.fr



Réalisation : COESD / SAUE / CT
Date : novembre 2007
Sources : BD CARTOIR - IGN Paris 2005
Reproduction interdite

La constitution et l'organisation du « Pays »

Le « Pays du Grand Beauvaisis » a été reconnu officiellement par arrêté préfectoral le 9 Novembre 2006.

Légalement et administrativement, le « pays » ne représente pas une structure intercommunale supplémentaire et il n'exerce pas de compétences propres comme un Établissement Public de Coopération Intercommunal.

A contrario, le « Pays » doit représenter un espace avec une « cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale ». Il doit être un outil stratégique à la disposition des élus, leur permettant de mettre en oeuvre des actions et des projets d'intérêt communautaire. Le « Pays » devient alors le cadre d'élaboration d'un projet de territoire partagé, soit un lieu de réflexion stratégique des principaux acteurs locaux du territoire.



Composition du « Pays du Grand Beauvaisis »

Le « Pays du Grand Beauvaisis » se compose de diverses entités territoriales :

- La communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
- La communauté de communes de la Brèche et de La Noye,
- La communauté de communes de Crèvecœur le Grand,
- La Communauté de communes du Pays de Bray,
- La communauté de communes de la Picardie Verte,
- La Communauté de communes Rurales du Beauvaisis,
- La commune de Sérifontaine.

Au total, 216 communes font partie du « Pays » ce qui représente environ 160 000 habitants.

Le « Pays du Grand Beauvaisis » occupe donc l'espace Nord-Est du département de l'Oise. Cette zone est à la fois urbaine et agricole, sous l'influence parisienne dans sa partie située la plus

au Sud et peu touchée par la métropolisation après la limite de la RN31, attractive et dynamique dans les pôles urbains et en difficultés dans sa partie rurale.

Le « Pays du Grand Beauvaisis » est donc comme la plupart des espaces géographiques à la fois détenteur de multiples atouts et handicapé par des contraintes fortes.

Organisation du « Pays du Grand Beauvaisis »

Le « Pays du Grand Beauvaisis » s'organise autour d'un organe exécutif qui est le « **Conseil de Pays** ».

A côté de celui-ci, le **Conseil de Développement** participe à la prise de décisions. Au sein du Conseil de Développement, plusieurs entités cohabitent et forme l'assemblée plénière. Divers groupes de travail composés de professionnels et d'experts, ainsi que de divers membres de la société civile et d'associations prennent part à la formulation des différentes propositions à mettre en oeuvre dans le cadre du « Pays ». Le Comité opérationnel ou comité de suivi hiérarchise les différents projets, émet des avis sur les actions programmées et organise le budget prévisionnel.

Le « Pays du Grand Beauvaisis » bénéficie de divers **moyens financiers** pour mettre en oeuvre ces actions : des apports de chaque Établissement Public de Coopération Intercommunal en fonction de son nombre d'habitants et ainsi que diverses subventions des partenaires institutionnels (notamment des financements de la Région Picardie dans le cadre du Contrat de projet Etat Région et des financements de l'Europe).

Le cadre stratégique de la Charte* de Pays

Le « Pays du Grand Beauvaisis » a rédigé une Charte de Pays comme l'exige la Loi de 1999. Celle-ci rentre dans le cadre des Stratégies européennes de Lisbonne et de Göteborg favorisant la compétitivité économique et l'emploi, ainsi que la prise en compte du développement durable dans les politiques menées.

Cette Charte a permis d'isoler quatre enjeux majeurs dans le contexte actuel de concurrence mondiale, européenne et régionale et dans le cadre d'une complexification croissante des systèmes territoriaux.

L'ambition affichée du « Pays du Grand Beauvaisis » est de faire de cet espace **une terre de culture et d'entreprises, pôle d'excellence en génie et sécurité ainsi qu'en environnement et santé**.

*<http://www.beauvaisis.fr/pdf/chartepgb.pdf>.

Les grands enjeux identifiés...

Les 4 grands enjeux du territoire

La Charte du « Pays du Grand Beauvaisis » a permis d'identifier quatre grandes ambitions de développement, à l'échelle du territoire ainsi constitué.

1. Faire du Beauvaisis un pôle de formation supérieure, de recherche et de développement économique, identifié et attractif, structuré par un pôle d'excellence « génie et sécurité en environnement et santé »,
2. Faire du Beauvaisis un Pays de référence en aménagement durable, cohésion territoriale et mobilisation optimale de l'espace,
3. Faire du Grand Beauvaisis un espace d'excellence résidentielle reconnu et recherché,
4. et Stimuler l'émergence et le rayonnement d'une image attractive du Grand Beauvaisis.

... Et leurs grandes orientations

Enjeu : Faire du Beauvaisis un pôle de formation supérieure, de recherche et de développement économique, identifié et attractif, structuré par un pôle d'excellence « génie et sécurité en environnement et santé »

↳ Soutenir le développement de l'offre en formation supérieure et développer un pôle de formation supérieure et recherche & développement en génie et sécurité en environnement et santé

↳ Mettre en oeuvre une politique de soutien aux filières intégrées de production et services orientés vers le génie et la sécurité en environnement et santé

↳ Mettre en oeuvre une politique territoriale d'appui au développement des activités économiques et à la création d'entreprises

↳ Mettre en oeuvre une politique volontariste de l'emploi, de la formation et de l'insertion

Enjeu : Faire du Beauvaisis un Pays de référence en aménagement durable, cohésion territoriale et mobilisation optimale de l'espace

↳ Mettre en oeuvre une politique partagée de préservation et gestion durable de l'environnement

↳ Élaborer et mettre en oeuvre une politique de la cohésion et de convergence d'intérêts entre les pôles urbains et ruraux du Pays

↳ Renforcer le positionnement et l'ancrage interrégional et européen du Grand Beauvaisis

Ces enjeux ont pour but d'accélérer la prospérité économique du territoire, de prendre en compte dans tous les domaines le développement durable, d'offrir à la population tous les services dont elle a besoin, notamment en milieu rural, et de permettre une coordination d'actions et une stratégie commune de développement touristique.



Enjeu : Faire du Grand Beauvaisis un espace d'excellence résidentielle reconnu et recherché

↳ Mettre en oeuvre une politique de l'habitat et du cadre de vie

↳ Conduire une politique intégrée de la culture et de l'éducation pour soutenir l'excellence résidentielle

↳ Renforcer la cohésion territoriale en soutenant une répartition équilibrée et équitable en services publics et de proximité, des commerces dans les bourgs - centre et pôles - relais du « Pays »

Enjeu : Stimuler l'émergence et le rayonnement d'une image attractive du Grand Beauvaisis.

↳ Mettre en oeuvre un programme de valorisation des sites, édifices, et savoir - faire patrimoniaux du « Pays »

↳ Mettre en oeuvre une politique intégrée de développement touristique de « Pays »

↳ Mettre en oeuvre une politique de la communication touristique et de l'événementiel à destination des habitants et des publics ciblés

→ Toutes les grandes orientations mises en exergue pour chaque enjeu sont définies et s'accompagnent d'une batterie de mesures ou d'ambitions diverses.

Toutes sont justifiées dans la « Charte de Pays » à travers un constat de la situation actuelle et une analyse prospective sur la situation projetée.